

**PROCLAMATION DES RÉSULTATS DES ÉLECTIONS AU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE
L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON**

Le Président de l'École normale supérieure de Lyon (ENS de Lyon),

Vu le code de l'éducation et plus particulièrement les articles D 719-1 et suivants ;

Vu le décret consolidé n°2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'ENS de Lyon ;

Vu le règlement intérieur de l'ENS de Lyon approuvé au conseil d'administration du 15 juin 2018 ;

Vu la décision n° 18-122 en date du 20 septembre 2018 relative à l'organisation des élections partielles du conseil d'administration, du conseil scientifique et du conseil des études et de la vie étudiante de l'École normale supérieure de Lyon ;

Le comité électoral consultatif ayant été régulièrement consulté ;

PROCLAME :

Conformément aux opérations électorales du 12 novembre 2018, sont élus au conseil scientifique en qualité de représentants des élèves et des étudiants sur la liste SYNERGIE :

- **Laureline PINAULT,**
 - **Elodie BOUHIER,** sa suppléante ;

- **Halima BENCHIKH-LEHOCINE,**
 - **Margot GIACINTI,** sa suppléante ;

Taux de participation : 13,18 %.

Le mandat des représentants du collège des élèves et des étudiants d'une durée d'un an prend effet à compter du 9 décembre 2018.

Fait à Lyon, le 13 novembre 2018,

Le Président de l'ENS de Lyon



Jean-François PINTON